



Demande de subvention Année : 20.. /20 ..

Aide fonctionnement Aide technique

MATRICULE

UNITE DE GESTION

COMMUNE

ATTENTION

Une demande ne pourra se faire qu'au seul titre :

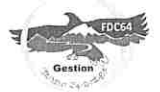
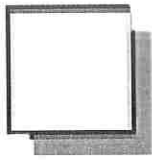
- d'une Association de Chasse (ACCA ou Société de chasse)
- d'une Association Intercommunale de Chasse (AICA – SIC – ACCAF -AICAF)

Elle ne pourra être versée que si l'Association est affiliée à la Fédération et à jour de sa cotisation.

Document à retourner

par email soit cfrechou@chasseurdefrance.com soit fdc64@chasseurdefrance.com
par courrier

FDC64 -1 Avenue du Guat – la Saligue aux oiseaux -CS90308 – 60303 Orthez Cedex



AIDE FONCTIONNEMENT

PRINCIPE DU CALCUL :

Le montant est égal au cumul :

- des voix « chasseurs » détenues par chaque Président lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année précédente ;
- des voix « territoire » de l'Association, sur la base d'une voix par tranche de 50 ha avec un maximum de 50 voix, multiplié par 6,35 €.

FORFAIT AIDE AU FONCTIONNEMENT (130 €)
(Sans justificatif)

GIBIER DE REPEUPLEMENT

Sur présentation de photocopies de factures antérieures au 15 Août

- ⇒ Lâcher de jeunes faisans ou perdreaux rouges et grises en été avant le 15 août
Dans des parcs de pré lâchés.
Des contrôles de parcs seront effectués par les Techniciens
- ⇒ Lâcher de lapins issus de reprise (France ou Espagne), validés par la FDC
Entre le 1^{er} janvier et le 15 Août
- ⇒ Lâcher de jeunes canards colverts avant le 30 Juin
(commande à faire auprès de la FDC)

Fait àLe

Signature du Président,



AIDE TECHNIQUE

PLANTATION DE HAIES OU DE BOSQUETS : Avis technique préalable

Avec plants d'arbres fruitiers

Financement à 50% Plafond 1500 €

sur présentation de factures

Entretien à la charge des associations pour une durée de neuf ans.

Présentation d'un bail passé entre les associations et les propriétaires.

Haies

Surface Bosquets/bois

(Ré) OUVERTURE DU MILIEU :

Avis technique préalable

sur présentation de factures -
Layons de tir
Aménagements

Financement à 80% Plafond 1500 €

Entretien des bandes enherbées forestières (fauche, broyage)
30 € /1000 m2/an – sur présentation de factures

MAINTIEN DES PRAIRIES NATURELLES FAVORABLES A LA BECASSE

Aide à la régénération sans labour si prairie dégradée.

Suivant inventaire Service Technique. Montant : 50 €/ hectare,

Sur présentation convention signée avec l'agriculteur.

Surface

Plafond 400 €

PRESERVATION DES PRAIRIES HUMIDES

Ouverture de mares, étangs et zones humides
Entretien à la charge des associations pour une durée de neuf ans.
Présentation d'un bail passé entre les associations et les propriétaires

Plafond 1500 €

Nombre d'heures

Surface

Par fauche et exportation ou brûlage des résidus: Surface
(120 €/ha)- sur présentation de factures

Par pâturage extensif (2 UGB / hectare) : 50 € / hectare
Sur présentation convention annuelle avec le propriétaire et la Fédération

Surface

Plafond 400 €

FORFAIT COMPTAGES LIEVRE :(30 € par véhicule) Nombre de véhicule

ACHAT DE PHARES (ACCORD DE SUBVENTIONS TOUS LES 5ANS)
Sur présentation de facture- Montant maximum 300€

CREATION DE PARCS DE PRE-LACHER TOUTES ESPECES
Sur présentation de factures ou forfait de 5€/m² si auto-construction –
Financement à 50 % - Avis technique préalable

FORFAIT COMPTAGES PALOMBES EN HIVERNAGE :
30 € par dortoir Nbre de dortoir

AIDE AU PIEGEAGE : Achat de pièges :
Sur présentation de factures - Financement 50% - Plafond 200 €/commune

Achats d'agrains : Agrainage fixe ou en trainée
Sur présentation de factures - Financement à 50 %

Tir du sanglier Prise avant le 15 Août (Affût, approche ou battue)
30 € par animal prélevé –

Nombre de sangliers -Date de tir : N° de bracelet
-Date de tir : N° de bracelet
-Date de tir : N° de bracelet
-Date de tir : N° de bracelets
-Date de tir : N° de bracelet
-Date de tir : N° de bracelet

Miradors - Sur présentation de factures - **Financement à 70%**

Kits de sécurité (matérialisation des postes, jalons pour mesurer les angles de tir)
Sur présentation de factures - **Financement à 70%**

Cultures dissuasives pas de récolte maximum 1 HA

Incitation à la recherche au sang –forfait de 50 € par recherche
Sur présentation d'une attestation de l' U.N.U.C.R. 64

Fait àLe

Signature du Président